

1. INFORMATION SUR L'ORGANISATION

Nom du détenteur de certificat:	Les Chantiers Chibougamau Ltée
Numéro de certificat:	PBN-CW-003885
Personnes-ressources:	Félix Plante 521, Chemin Merrill, C.P. 216 Chibougamau (Québec) G8P 2K7 info.chibougamau@nordic.ca 418-748-6481
Dernière mise à jour:	2025-10-15
Informations	Le système de diligence raisonnable est adapté selon les évaluations de risque FSC dans les 6 mois suivant leur approbation par le FSC

Source d'approvisionnement
Pays : Canada
Province : Québec, Ontario
Régions : Abitibi-Témiscamingue, Nord-du-Québec, Saguenay-Lac-Saint-Jean, Ontario
Écorégions : NA0602 – Forêts du Bouclier canadien central NA0605 – Forêts de l'Est du Canada NA0406 – Forêts transitionnelles de l'Est

2. INFORMATION SUR LES SITES PARTICIPANTS

Site participant	Type de matériau non certifié	Nombre exact des fournisseurs	Type(s) de fournisseur	Nbre moyen de paliers dans les chaînes d'approvisionnement	Nombre approximatif ou exact des sous-fournisseurs
Chantiers Chibougamau	Bois rond	7	Entreprises d'aménagement forestier	1	N/A
Chantiers Chibougamau pour Nordic Kraft	Copeaux	3	Transformateurs primaires	2	N/A
Scierie Béarn	Bois rond	8	Entreprises d'aménagement forestier	1	N/A
Scierie Landrienne	Bois rond	12	Entreprises d'aménagement forestier	1	N/A
Scierie La Sarre	Bois rond	8	Entreprises d'aménagement forestier	1	N/A
Scierie Matagami	Bois rond	4	Entreprises d'aménagement forestier	1	N/A

3. ANALYSE DE RISQUE

Analyse de risques:	Analyse de risque nationale du Canada - FSC Canada (FSC-NRA-CA V2-1)
Dernière vérification:	16 avril 2025

Risques non-négligeables désignés pour les régions d'approvisionnement de l'organisation					
Provinces	2.3 Premières Nations	3.1.1 Espèces menacées et vulnérables	3.2 Paysages forestiers intacts	4. Conversion	Mélange
Québec	X	X	X	-	-
Ontario	X	X	X	-	-

Risques non-négligeables désignés pour les écorégions d'approvisionnement de l'organisation				
Écorégions	2.3 Premières Nations	3.1.1 Espèces menacées et vulnérables	3.2 Paysages forestiers intacts	4. Conversion
Québec				
Forêts du Bouclier canadien central				
Forêts transitionnelles de l'Est	X	X	X	-
Forêts de l'Est du Canada				
Ontario				
Forêts du Bouclier canadien central				
Forêts transitionnelles de l'Est	X	X	X	-

3. ANALYSE DE RISQUE ET MESURES DE MITIGATION

Régions d'approvisionnement de l'organisation – CANADA		
Indicateur	Mesure de mitigation	Description
1. Bois récolté illégalement – Risque négligeable		
2. Bois récolté en violation des droits humains ou ancestraux		
2.3	Québec, Ontario – Droits autochtones 1. Les peuples autochtones détenant des droits légaux ou coutumiers sur l'unité d'aménagement ne s'opposent* pas au plan d'aménagement	1. Les peuples autochtones détenant des droits légaux ou coutumiers sur l'unité d'aménagement ne s'opposent¹ pas au plan d'aménagement. À ce jour aucune plainte n'a été formulée auprès des autorités du gouvernement tant du Québec que du gouvernement Cris concernant Chantiers Chibougamau, Scierie Landrienne, Scierie La Sarre, Scierie Béarn, Scierie Matagami ou Nordic Kraft. Pour de plus amples informations à cet égard concernant le registre interne ou le site web https://www.quebec.ca/gouvernement/ministere/finances/declarati-on-de-services-aux-citoyens. De plus, le responsable du certificat s'assure d'être notifié lorsqu'il y a possibilité de plainte ou de conflit publique. Aucune opposition* tel que défini comme un conflit significatif de grande ampleur est en vigueur actuellement sur l'ensemble des zones d'approvisionnement concernées.
3. Bois en provenance de forêts dans lesquelles des hautes valeurs de conservation sont menacées par des activités d'aménagement forestier		
3.1 et 3.2 Québec	<u>3.1.1 - Caribou</u> 2. Il y a des preuves à l'effet que les forêts dans la zone d'approvisionnement font l'objet d'un plan d'aménagement qui contribue au rétablissement de l'habitat essentiel* du caribou des bois, tel qu'identifié dans le programme de rétablissement fédéral. Le plan d'aménagement identifie et met en œuvre : b) Des reports de récolte, des mises de côté, ou des aires de protection au sein des zones d'habitat essentiel*, où les opérations forestières ne sont pas permises.	<u>Caribou</u> L'analyse a déterminé que la présence du caribou forestier, une espèce menacée possédant un grand domaine vital, constitue un risque non-négligeable dans les écorégions NA0406, NA0602 et NA0605. 8. Il y a des preuves à l'effet que les forêts dans la zone d'approvisionnement font l'objet d'un plan d'aménagement qui contribue au rétablissement de l'habitat essentiel* du caribou des bois, tel qu'identifié dans le programme de rétablissement fédéral. b) Des reports de récolte, des mises de côté, ou des aires de protection au sein des zones d'habitat essentiel*, où les opérations forestières ne sont pas permises. Le gouvernement du Québec a élaboré une stratégie pour la protection du caribou forestier sur le territoire québécois concerné. Les étapes de la stratégie Caribou du gouvernement du Québec sont élaborées via le site web suivant La situation du caribou au Québec Gouvernement du Québec. À l'heure actuelle, des mesures intérimaires sont mises en applications sur le territoire comme mesure de précaution jusqu'à la finalisation de la stratégie qui sera mise en application après publication par le gouvernement. Des reports de récolte sont prévus dans ces mesures intérimaires. Pour plus de détail, voir les liens suivants : https://www.quebec.ca/agriculture-environnement-et-ressources-naturelles/forets/planification-forestiere/plans-regionaux-consultations/nord-du-quebec https://www.quebec.ca/agriculture-environnement-et-ressources-naturelles/forets/planification-forestiere/plans-regionaux-consultations/abitibi-temiscamingue

	<u>3.1.1 - Martre d'Amérique (population Terre-Neuve)</u> 3. Des preuves démontrent qu'il ne se fait pas de récolte dans les habitats essentiels. <u>3.2 - PFI à risque non-négligeable</u> 4. Il n'y a pas d'opérations forestières au sein des PFI à risque non-négligeable	<u>Martre d'Amérique :</u> CCL ne s'approvisionne pas dans les territoires de Terre-Neuve où la population à risque non-négligeable est répertoriée <u>Paysages forestiers intacts à risque non-négligeable :</u> 1. Il n'y a pas d'opérations forestières au sein des PFI à risque non-négligeable En forêt non-certifiée FSC, CCL ne s'approvisionne pas dans les PFI identifiés à risque non-négligeable selon l'analyse de risque nationale.
3.1 et 3.2 Ontario	<u>3.1.1 - Caribou</u> 5. Des preuves démontrent qu'il ne se fait pas de récolte dans les habitats essentiels des espèces à risque non-négligeable identifiées. <u>3.2 - PFI à risque non-négligeable</u> 4. Il n'y a pas d'opérations forestières au sein des PFI à risque 6. Les opérations forestières ne réduisent pas un PFI à moins de 50 000 ha, ET atteignent toutes les options applicables (selon la taille initiale du PFI)	<u>Caribou</u> 1. Des preuves démontrent qu'il ne se fait pas de récolte dans les habitats essentiels* des espèces à risque non-négligeable identifiées En forêt non-certifiée FSC, CCL ne s'approvisionne pas dans les habitats essentiels du caribou en Ontario. <u>Paysages forestiers intacts à risque non-négligeable</u> 1. Il n'y a pas d'opérations forestières au sein des PFI à risque non-négligeable En forêt non-certifiée FSC, CCL ne s'approvisionne pas dans les PFI identifiés à risque non-négligeable selon l'analyse de risque nationale. 2. Les opérations forestières ne réduisent pas un PFI à moins de 50 000 ha, ET atteignent toutes les options applicables. Un suivi annuel des coupes est fait par un fournisseur externe et les opérations forestières ne réduisent pas les PFI à moins de 50 000 ha. Les autres options applicables sont également respectées (selon la taille initiale du PFI).
4. Bois en provenance de forêts en cours de conversion en plantations ou en territoire non forestier - Risque négligeable		
5. Bois de forêts où sont plantés des arbres génétiquement modifiés - Risque négligeable		

4. MÉCANISME DE GESTION DES PLAINTES

Personne responsable	Coordonnée
Félix Plante	Email : felix.plante@nordic.ca Tel : 418-748-6481 #238

